


DÉPÔT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le dépôt des pièces justificatives doit se faire depuis un ordinateur, vous pouvez rencontrer des difficultés si vous utilisez une tablette ou un smartphone.



Service numérique des pièces justificatives





Université de Perpignan année universitaire 2021-2022

N° étudiant : [REDACTÉ] Prénom : [REDACTÉ] Né(e) le : [REDACTÉ]

[Aide](#)
[Contact](#)
[Quitter](#)

CONSIGNES ET INFORMATIONS [? Aide](#)

- La taille des fichiers ne peut pas dépasser 8 Mo.
- Les extensions autorisées sont les suivantes : jpeg, jpg, pdf, png.
- L'ajout et/ou la suppression de fichiers nécessitent une confirmation (bouton Confirmer)
- Texte libre personnalisable via Oupli

- Légende :  Visualiser |  Ajouter / Remplacer |  Supprimer |  Dépôt / Suppression à confirmer

PIECES JUSTIFICATIVES ATTENDUES AU FORMAT NUMERIQUE [? Aide](#)

		Libellé	Etat fichier	Visa administratif	Date de validation	Date de transmission	Date d'expiration	Date de refus	Commentaire
1	+	1 photo d'identité récente aux formats .jpg ou .jpeg Inférieur 2 Mo		En attente					
2	+	1 photocopie d'une pièce d'identité.		En attente					
3	+	Assurance scolaire et extra-scolaire (attestation de responsabilité civile et individuelle accident couvrant l'année universitaire du 1er septembre 2021 au 31 août 2022		En attente					
4	+	Attestation d'admission (ParcourSup, e-candidat, Etudes en France)		En attente					
5	+	Attestation de Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC).		En attente					
6	+	Charte du droit à l'image signée (https://iut.univ-perp.fr/fr/scolarité/inscriptions)		En attente					
7	+	Détail de votre inscription en ligne : pour l'imprimer (https://inscriptions.univ-perp.fr/consultation)		En attente					
8	+	Photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou tout titre admis en équivalence.		En attente					
9	+	Pour les - de 25 ans : attestation JAPD ou JDC si effectuée. Pour demander un duplicata, connectez-vous à l'adresse suivante : http://www.defense.gouv.fr/jdc/ma-jdc/perte-du-certificat Si non effectuée : attestation de recensement		En attente					
10	+	Pour les étudiants étrangers en provenance de l'EEE : carte européenne d'assurance maladie ou tout autre document attestant d'une couverture sociale.		En attente					
11	+	Si vous venez d'une autre université française et que vous vous inscrivez en DUT 2 ^{ème} APPC (année spéciale) ou LP : demande de transfert départ de votre université d'origine. Si pas de transfert départ, télécharger, imprimer et joindre la fiche «transfert arrivée » https://iut.univ-perp.fr/fr/scolarité/inscriptions		En attente					
12	+	Si vous vous inscrivez en DUT 2 ^{ème} année ou en Licence Professionnelle : photocopies des derniers résultats obtenus : relevés de notes de l'année ou attestation de réussite.		En attente					
13	+	Si vous êtes étudiant extra-communautaire : attestation du niveau de la langue française B2.		En attente					
14	+	Si étudiant étranger : copies de tous les diplômes obtenus, avec traduction légale + extrait d'acte de naissance original		En attente					

[→ Confirmer](#)

COMPLÉMENT D'INFORMATION



Photo d'identité : date de validité : notez 31/08/2025 par exemple.



Assurance de responsabilité civile : vous devrez nous envoyer (sco-iut@univ-perp.fr) la nouvelle attestation, lorsque la date d'échéance sera dépassée.



Détails de votre inscription : vous pouvez imprimer le récapitulatif de votre inscription en cliquant sur : <https://inscriptions.univ-perp.fr/iareins/consultation/identification.jspx>